

Volume 23, numéro 7 / 15 juin 2020

BILAN D'UNE ANNÉE TOUT SAUF ORDINAIRE

L'année scolaire 2019-2020 aura été marquée par la pandémie liée à la COVID-19. L'état d'urgence sanitaire a été décrété par les autorités gouvernementales. Le confinement et l'enseignement à distance ont marqué le mois d'avril. Puis, en mai, la réouverture des établissements primaires s'est opérationnalisée en mode accéléré et parfois chaotique. En parallèle, le gouvernement a rythmé la cadence en poursuivant l'objectif de négocier le renouvellement des conventions collectives malgré la conjoncture. Bref, durant le printemps, toute l'équipe du SEDR-CSQ fut à pied d'œuvre et mobilisée pour s'assurer que les droits des membres soient respectés.

Martin Hogue, président

DES CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU SEDR-CSQ

Le 10 juin, madame Sylvie Perreault était élue secrétaire-trésorière. Nous profitons de l'occasion pour adresser nos félicitations aux deux candidates pour cette campagne électorale bien particulière. En effet, en raison des règles de la Direction de la santé publique, il leur était impossible de visiter chacun des établissements. Par ailleurs, l'année scolaire 2020-2021 marquera le retour de la conseillère syndicale et avocate Maude Lamontagne après un congé de maternité d'un an. Par le fait même, le contrat de remplacement de Geneviève Pepin-Bergeron se terminera le 29 juin. Nous lui souhaitons tout le succès mérité dans ses projets futurs. Enfin, nous tenons à chaleureusement remercier Manon Castonguay qui termine son mandat à titre de secrétaire-trésorière. Assurément, elle s'est distinguée par son approche consensuelle, sa rigueur et son implication.

Martin Hogue, président

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Nous informons nos membres que le bureau du SEDR-CSQ sera fermé à compter du 29 juin en après-midi. L'équipe sera de retour le 11 août. Durant cette période, **si vous avez des urgences nous vous invitons à communiquer par courriel avec :**

- Aux Découvreurs : Frédéric Renaud (frederik@sedrcsq.org) ou Martin Hogue (martin@sedrcsq.org).
- Aux Navigateurs : Eric Couture (eric@sedrcsq.org) ou Martin Hogue (martin@sedrcsq.org).

Au nom de toute l'équipe du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, je tiens à souhaiter des vacances estivales bien méritées à tous les membres. Profitez de ce moment crucial pour passer du temps auprès de vos proches et vous ressourcer.

Martin Hogue, président

DÉPARTS À LA RETRAITE

Traditionnellement, chaque année, la dernière rencontre des déléguées et délégués permet de souligner le départ à la retraite de membres qui se sont impliqués à divers titres au sein de l'organisation. Les règles édictées par la Direction de la santé publique ne nous ont pas permis de matérialiser cette coutume cette année. Nous publierons sous peu un communiqué afin de rendre hommage à celles et ceux qui ont œuvré au SEDR-CSQ. Cela dit, nous profitons du présent texte pour souligner le départ à la retraite de Jocelyn Noël qui a été délégué, puis successivement membre du conseil d'administration, vice-président et président. *Bonne retraite!*

Martin Hogue, président

UN AU REVOIR

Chers membres et collègues du SEDR-CSQ,

Mon passage au sein du comité exécutif se terminera officiellement le 30 juin 2020. Ce remplacement comme secrétaire-trésorière, prévu initialement pour quelques semaines, se sera finalement transformé en un mandat de presque deux ans. Impossible pour moi de quitter sans prendre le temps de faire quelques remerciements à ceux qui ont, de près ou de loin, fait partie de mon quotidien.

Aux membres du conseil d'administration, merci. Merci de m'avoir fait confiance dès le départ en me confiant un siège au comité exécutif alors que j'avais peu d'expérience. J'ai toujours senti un sincère appui et un grand respect de votre part. Je suis bien heureuse d'avoir appris auprès de vous et de continuer à travailler à vos côtés l'an prochain comme membre du conseil d'administration. Continuez à vous investir pour améliorer les conditions de tous!

Aux membres du comité exécutif, merci. Merci pour votre écoute, votre rigueur et votre humour (surtout). Passer d'enseignante de français au secondaire à membre du comité exécutif du jour au lendemain représentait tout un défi pour moi, mais j'ai été épaulée par des collègues dévoués et présents malgré la charge de travail impressionnante de tous. Merci pour tous ces échanges constructifs, honnêtes et sains. Je ne retrouverai jamais des collègues aussi efficaces en approvisionnement de caféine!

Aux employées et employés du bureau, merci. Merci pour votre patience devant mes nombreuses questions. Vous travaillez peut-être dans l'ombre, mais vous êtes la base solide du SEDR-CSQ. Je n'aurais pas pu me passer de vous pendant mon mandat. Vous êtes une équipe de feu que j'irai volontiers visiter l'an prochain!

Aux déléguées et délégués, merci. Merci de votre implication et de tout le temps investi pour soutenir vos collègues et faire avancer les choses. Le syndicat aura toujours besoin de vous pour prendre le pouls des milieux et pour inspirer la relève syndicale! Un merci tout particulier aux représentants de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes au secteur des Navigateurs : je continuerai à défendre chacune de vos réalités maintenant que je les connais mieux!

À tous les membres du SEDR-CSQ, merci. Merci de faire vivre nos écoles et nos centres, de vous surpasser, de persévérer, de continuer à croire en un avenir meilleur en éducation. Nous avons besoin de vous.

Je vous laisse maintenant aux bons soins de Sylvie Perreaut, qui me succédera au secrétariat et à la trésorerie. Je quitte le comité exécutif avec le sentiment du devoir accompli, de nouvelles amitiés et, soyons honnêtes, quelques cheveux blancs en plus. Je poursuivrai mon implication syndicale en tant que membre du conseil d'administration, tout en retournant à mes premières amours : l'enseignement.

Merci à tous pour votre soutien au cours de ce mandat.

Passez de belles vacances plus que méritées!

Manon Castonguay, secrétaire-trésorière

CONGRÈS 2021 DE LA CSQ



Le Congrès triennal de notre Centrale se déroulera du 27 au 30 juin 2021 (du dimanche au mercredi) au Centre des congrès de Québec. À ce moment, l'horaire n'est pas déterminé, mais nous sommes en mesure de vous confirmer que l'ouverture officielle du Congrès se fera à 10 h 30 le 27 juin 2021. **Nous présumons que notre délégation se composera de 26 membres du SEDR-CSQ?** Surveillez nos prochaines publications afin de vous inscrire et d'y participer.

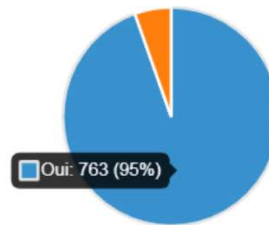
Martin Hogue, président

NÉGOCIATION 2020

Entre le 5 et le 9 juin, les membres du SEDR-CSQ étaient sollicités afin de participer à la consultation au sujet de nos demandes et la proposition de règlement de l'employeur. À l'instar des résultats observés chez les autres syndicats affiliés à la FSE, les 815 répondants de nos unités d'accréditation ont largement rejeté les dernières offres patronales tout en réaffirmant l'importance d'apporter des améliorations tangibles aux conditions de travail et de bonifier la rémunération. Vous pouvez prendre connaissance des résultats pour chacune des questions adressées. Considérant les minces chances qu'un règlement satisfaisant se matérialise d'ici le 30 juin, nous informerons les déléguées et délégués quant aux détails du plan de mobilisation qui sera actualisé pour l'automne 2020.

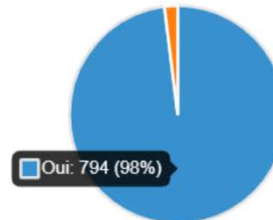
1. Adhérez-vous à la position de la FSE-CSQ de rejeter la proposition patronale d'entente de principe présentée aux sections A) et B) du présent document?

● Oui	763
● Non	44



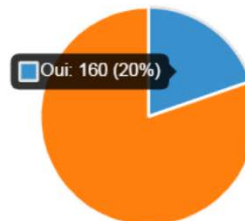
2. Adhérez-vous à la position de la FSE-CSQ voulant que la présente négociation doive malgré tout se conclure par une entente qui apportera des améliorations aux conditions d'exercice des enseignants ET une reconnaissance salariale de la valeur de leur profession?

● Oui	794
● Non	16



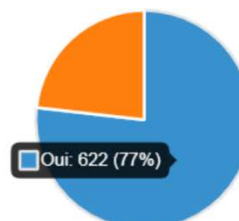
3. Dans le présent contexte social, économique et politique, doit-on réduire de façon importante la hauteur de notre demande en restreignant le nombre d'éléments qui se retrouvent dans « nos grands enjeux » (point c) afin de conclure cette négociation rapidement?

● Oui	160
● Non	650



4. À défaut d'une entente en juin, adhérez-vous au principe d'enclencher des moyens de pression à la rentrée scolaire 2020 afin d'obtenir des résultats à la hauteur de nos attentes?

● Oui	622
● Non	188



ARRIMAGE ENTRE L'ASSURANCE-EMPLOI ET LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

La situation évoluant rapidement, voici les informations que nous détenons présentement sur la période estivale 2020 en ce qui a trait à l'assurance-emploi et à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Les modalités pourraient être modifiées ou ajustées en fonction des annonces des paliers de gouvernement.

- Avec la fin de l'année scolaire, plusieurs enseignantes et enseignants seront en situation de fin de contrat ou de mise à pied. **Quelle sera la procédure pour effectuer une demande d'assurance-emploi?**
- Vous devez faire votre demande d'assurance-emploi comme à l'habitude, en passant par le [site Internet de Service Canada](#).
- La procédure de demande ne change pas, c'est plutôt par rapport au traitement par Service Canada que des modifications auront lieu cet été. Votre demande sera traitée différemment en fonction de votre situation. Voici la séquence qui sera appliquée, toujours dans le but de faciliter le traitement des demandes et de verser des prestations rapidement dans le contexte de crise sanitaire actuel.

1. **Si vous aviez une demande existante d'assurance-emploi** (avant le 15 mars), elle sera réactivée automatiquement. Vous ne pouvez pas faire de demande de PCU avant l'épuisement des semaines de prestations prévues à votre demande d'assurance-emploi existante. Une demande d'assurance-emploi demeure ouverte pendant 52 semaines, tant qu'il vous reste des semaines de prestations admissibles. Par exemple, si vous avez déposé une demande d'assurance-emploi le 30 juin 2019, cette semaine sera fermée le 27 juin 2020. Si vous n'avez pas de demande active, il faut passer au niveau de traitement suivant.

2. **Si vous n'avez pas reçu la PCU pour le maximum de 16 semaines admissibles**, ce sont obligatoirement des prestations de ce type qui vous seront d'abord versées par Service Canada (vous n'avez pas le choix). Vous recevrez alors une prestation de 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines. Normalement, pour une demande régulière, on ne reçoit pas de prestation pour la première semaine de chômage, car il s'agit du délai de carence. Avec la PCU, il n'y a aucun délai de carence : la prestation sera versée dès la fin d'emploi. Aussi, si des montants sont versés à la fin d'emploi, par exemple des journées de maladie monnayées, cela retarde habituellement le versement des prestations régulières. Ces montants ne seront pas pris en compte et ne retarderont pas le premier versement de la PCU.

Malgré qu'il s'agisse de prestations équivalentes à la PCU, vous devez quand même remplir vos déclarations d'assurance-emploi aux deux semaines. N'oubliez pas que vous recevrez un montant brut de 500 \$/semaine, mais que celui-ci est imposable. Vous aurez donc à payer de l'impôt sur ces sommes lors de la production de votre déclaration de revenus de 2020.

3. **Si vous avez épuisé vos 16 semaines de prestations d'urgence**, Service Canada va alors traiter votre admissibilité à des prestations régulières. Votre demande sera donc analysée selon les critères réguliers de l'assurance-emploi. Si vous obtenez d'abord la PCU au moment de votre demande estivale, nous vous recommandons de refaire une demande régulière lors de l'épuisement des prestations d'urgence pour s'assurer de la continuité du versement des indemnités.

Une demande de prestations régulières nécessite le traitement du relevé d'emploi, ce qui occasionnera des délais (28 jours maximum). Le délai de carence d'une semaine devrait s'appliquer normalement (à moins d'avis contraire). De plus, les montants versés à la fin d'emploi (jours de maladie ou de vacances monnayés) seront étalés avant que ne débute le versement des prestations.

- Depuis le début de la crise, **les demandes de prestations spéciales pour proches aidants ou de compassion** sont toujours traitées de façon régulière.
- Si vous devez communiquer avec Service Canada, vous pouvez le faire par téléphone au numéro régulier : 1 800 808-6352. Comme le volume d'appels est très élevé actuellement, vous pouvez aussi faire une requête d'information à l'adresse ci-dessous. Cette méthode semble plus rapide et efficace.

<https://sr-ds.powerappsportals.com/fr/service/>

Mélanie Michaud, conseillère à la sécurité sociale, CSQ